

PORTES DE FRANCE - THIONVILLE

VIVRE MIEUX ENSEMBLE

13 Communes 80 000 habitants

Angevillers / Basse-Ham / Fontoy / Havange / Illange / Kuntzig / Lommerange /
Manom / Rochonvillers / Terville / Thionville / Tressange / Yutz



Le 20 avril dernier, le Président et ses vice-présidents ont invité l'ensemble des conseils municipaux des communes de la Communauté d'Agglomération pour leur présenter le Projet de Territoire



L'édito du Président

Ce 3^{ème} numéro du journal fait une grande place à la présentation de notre Projet de Territoire.

Qu'il s'agisse de grands projets pour les quinze prochaines années ou d'actions plus ponctuelles touchant à la vie quotidienne de chacun, le Projet de Territoire va désormais nous servir de fil conducteur pour organiser notre développement.

C'est à mes yeux un véritable acte de foi en l'avenir qui prouve que nous avons des objectifs, mais aussi la volonté de nous donner les moyens de les atteindre.

Il s'agit d'abord de permettre le développement économique, essentiellement en favorisant l'implantation de nouvelles entreprises et la création d'emplois. La préservation de notre qualité de vie est un second objectif majeur qui nous amène notamment à prévoir des actions en faveur de l'habitat, des services, de la protection de l'environnement et la création de nouveaux équipements sportifs et de loisirs. Le dernier objectif concerne les déplacements et la nécessité de renforcer l'accessibilité au territoire, avec une attention toute particulière portée au dossier du Contournement Ouest de Thionville et aux enjeux autour de l'arrivée prochaine du TGV.

Notre Territoire bénéficie d'une situation privilégiée qui nous permet d'envisager son développement à l'échelle européenne. Il sort en outre renforcé par l'extension récente de son périmètre grâce à l'adhésion de six nouvelles communes. En disant clairement ce que nous voulons, ce que nous pouvons et ce que nous allons faire ensemble, le Projet de Territoire vient encore conforter et concrétiser cette dynamique intercommunale.

Ce Projet est également le reflet de nos valeurs dans la mesure où la collégialité et la concertation ont prévalu d'un bout à l'autre de son élaboration. Les élus ont en effet œuvré en recherche permanente de consensus et en partenariat étroit avec les forces vives du Territoire, notamment par le biais du Conseil de Développement. La présentation à l'ensemble des élus locaux, le 20 avril dernier, fut ainsi une étape très importante.

Ce Projet est désormais le vôtre puisque c'est au service des habitants qu'il va guider notre action. C'est un Projet à la fois ambitieux et réaliste, car nous disposons de vrais atouts, et parce que la détermination de l'ensemble de vos élus est, elle aussi, bien réelle.

Sommaire

PROJET DE TERRITOIRE **2**

DÉVELOPPEMENT
ET ATTRACTIVITÉ **4**

SPÉCIAL TRANSPORTS **5**

TOUT SAVOIR SUR... **6**

ENJEUX... ET PROJETS **7**

LES COMMUNES
À LA UNE **8**

SE PROJETER DANS L'AVENIR POUR BIEN LE PRÉPARER

Le *Projet de Territoire de la Communauté d'Agglomération « Portes de France - Thionville »* a été adopté par le Conseil Communautaire en mars dernier.

Ce document est la traduction de notre ambition et un cadre de référence pour organiser le développement de notre territoire pendant les dix ou quinze ans à venir.

Deux ans de travail

- ▶ Dès début 2004, la Communauté d'Agglomération s'engage dans une démarche d'élaboration de son *Projet de Territoire*. Comme le prévoit la loi, elle crée pour cela un Conseil de Développement ; présidé par Oriano Corduret, il réunit les représentants des « forces vives » du territoire (milieux économiques, sociaux, culturels, associatifs, etc.).
- ▶ Un diagnostic complet du territoire est ensuite réalisé avec l'aide d'un cabinet spécialisé ; un diagnostic complémentaire vient s'y ajouter après l'extension de la Communauté d'Agglomération. Fin 2005, le tout est présenté aux membres du Conseil Communautaire et du Conseil de Développement.
- ▶ Après avoir identifié les atouts et les faiblesses du territoire, il s'agit d'identifier les enjeux de développement. Puis vient la phase de définition d'une stratégie et d'élaboration d'un programme d'actions s'inscrivant bien entendu dans le champ des compétences de la Communauté d'Agglomération.
- ▶ Le *Projet de Territoire* est ainsi présenté aux Maires de la Communauté d'Agglomération le 19 janvier 2006. Le Conseil de Développement émet un avis favorable le 13 mars suivant et le *Projet* est adopté par le Conseil Communautaire dès le 23 mars. Le 20 avril, une présentation est organisée à l'attention de l'ensemble des membres des conseils municipaux des communes de la Communauté d'Agglomération.

Le *Projet de Territoire* prend aujourd'hui la forme d'un épais document qui recense **tous les grands projets** structurants de notre Agglomération pour les années à venir. Y figure donc en premier lieu la **stratégie économique de l'agglomération**, notamment le développement des Zones d'Activité, mais aussi **tout ce qui va contribuer à améliorer la qualité de vie** de ses habitants : nouveaux services et équipements publics, politique de l'habitat, environnement ou encore le volet des **infrastructures et des transports**, capital pour notre territoire.

Le *Projet* a été élaboré sur la base d'un diagnostic détaillé qui a permis d'identifier un certain nombre d'objectifs généraux et **trois grands axes stratégiques** qui vont désormais guider l'action de la Communauté d'Agglomération.



Principaux éléments de diagnostic

Une situation géographique privilégiée

Notre territoire est en effet un point de passage obligé et stratégique entre les flux Nord / Sud et Est / Ouest, mais aussi un axe de transit européen majeur. Il bénéficie de la proximité immédiate de l'Allemagne, de la Belgique et surtout du Luxembourg.

Une économie dynamique

Notre agglomération se caractérise par un tissu économique diversifié, tant au niveau de la taille des entreprises que des secteurs d'activité représentés. Nous bénéficions d'un taux de chômage relativement bas. En effet, le développement rapide du secteur tertiaire a permis de compenser le déclin industriel.

Dans le domaine commercial, notre territoire est particulièrement attractif grâce aux nombreux centres commerciaux mais aussi à un commerce de centre ville revivifié.

Un réel potentiel de développement

Notre dynamisme est basé sur la double appartenance d'un territoire à la fois tourné vers l'Europe et vers le Sillon Lorrain, aire de coopération entre Thionville, Metz, Nancy et Epinal.

Notre potentiel de développement est renforcé par de nombreux atouts : retombées attendues du pôle de compétitivité MIPI, activités développées en matière de Recherche-Développement, disponibilité du foncier permettant d'accueillir rapidement de nouvelles entreprises, possibilités de développement autour d'un réseau fluvial de gabarit européen, mais aussi bien entendu impact de l'arrivée prochaine du TGV.

Un territoire où il fait bon vivre

Notre agglomération se caractérise aussi par son dynamisme démographique, avec un taux de croissance supérieur à 3 %. La qualité de vie de ses habitants est liée à l'existence de nombreuses infrastructures de transport, une offre d'habitat diversifiée et équilibrée, de nombreux équipements sportifs, une offre culturelle de qualité et enfin un haut niveau de services, notamment dans le domaine de la santé.

Ce diagnostic identifie aussi plusieurs enjeux : un réseau routier très chargé et même saturé sur l'axe Thionville / Luxembourg, une forte pression sur l'immobilier entraînant une sensible augmentation des prix, une offre de transports publics urbains sous-utilisée, des services à renforcer suite au développement du travail féminin et du travail frontalier, et enfin une image qui reste à valoriser.

Renforcer l'attractivité économique



Pour conforter la vitalité de notre agglomération, le Projet de Territoire prévoit la mise en œuvre d'une véritable stratégie de développement économique et d'emploi. Il s'agit tout d'abord de **se donner les moyens de pouvoir accueillir de nouvelles entreprises**, mais aussi de permettre le développement de celles qui sont déjà implantées. Cela passe notamment par un soutien à la création et à la transmission d'entreprises. Cela passe aussi par la satisfaction des besoins immobiliers des investisseurs ; ainsi, il est notamment prévu de réaliser des travaux d'aménagement des Zones d'Activité Economique, mais aussi de créer un observatoire foncier.

Pour renforcer l'attractivité économique, il s'agit ensuite de **promouvoir le territoire**. C'est dans ce but qu'a été programmée la création d'une agence de développement. Par ailleurs, une dynamique nouvelle de commercialisation de nos Zones d'Activité sera initiée pour favoriser de nouvelles implantations. La promotion et le développement des activités touristiques et de loisirs contribueront aussi à valoriser le territoire.

Enfin, la Communauté d'Agglomération mise sur le **renforcement de politiques partenariales**, notamment avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Elle souhaite également intervenir pour favoriser le rapprochement entre les demandes d'emplois et les besoins des entreprises par le biais d'une meilleure connaissance du marché du travail.

Préserver la qualité de vie



Préserver et même améliorer le cadre de vie de ses habitants est également un objectif majeur de notre Communauté d'Agglomération.

Il va se traduire très concrètement par la **mise en œuvre d'une politique culturelle et sportive**. Parmi les dossiers programmés figurent par exemple l'élaboration d'un projet en faveur de la lecture publique incluant la création d'une médiathèque communautaire, une action en direction du patrimoine remarquable, ou encore la poursuite des efforts entrepris en matière d'entretien des bâtiments culturels. En ce qui concerne l'offre sportive, deux grands projets sont lancés : la réalisation d'un complexe de loisirs nautiques à Basse-Ham et celle d'un complexe couvert pour l'athlétisme et les sports collectifs sur le site du CTR.

Dans le domaine des **services à la personne**, la mise en œuvre de dispositifs d'accueil en faveur de la petite enfance est considérée comme prioritaire. A côté de cela, il est aussi prévu de développer les services en ligne ou encore de participer à la sensibilisation du public sur les questions de santé.

Bien vivre, c'est aussi pouvoir se loger. Le Projet de Territoire prévoit la mise en œuvre **d'une politique de l'habitat** dont le contenu résultera des travaux d'élaboration du Programme Local de l'Habitat en cours.

Enfin, préserver la qualité de vie, c'est **préserver notre environnement** naturel. Il s'agit de poursuivre les efforts entrepris pour l'amélioration du service de l'assainissement, la reconversion des sites pollués, ou encore la protection des paysages.

Faciliter les déplacements et l'accessibilité au territoire



Il est question ici à la fois des grandes infrastructures qui favorisent l'attractivité de notre agglomération et de celles qui servent aux déplacements quotidiens de ses habitants.

Premier enjeu majeur : **accueillir et valoriser l'arrivée du TGV Est**. En synergie avec la création par la Ville de Thionville d'un véritable pôle multimodal autour de la gare, la Communauté d'Agglomération interviendra également pour accroître l'accessibilité à cette gare, notamment à partir de l'espace Cormontaigne.

A côté de cela, **la construction d'infrastructures visant à désengorger le territoire** va se poursuivre. Dans le domaine des infrastructures routières, il s'agit du contournement Ouest de Thionville pour lequel les procédures sont engagées sous la responsabilité de l'Etat, du réaménagement de l'entrée Nord, par le biais de la construction d'un giratoire au niveau du château de Lagrange et enfin de la poursuite des études en vue de prolonger le contournement Est de Yutz vers le Nord de l'agglomération. Pour le fret, des perspectives de développement autour de la voie d'eau et de la zone portuaire d'Illange-Thionville sont également à l'étude.

Dernier enjeu : **faciliter les déplacements quotidiens**. Cela passe d'abord par la diversification de l'offre et la promotion des transports en commun ; la Communauté d'Agglomération a également engagé une réflexion concernant la création de haltes ferroviaires à Yutz et Fontoy. En parallèle, elle a déjà entrepris de créer des parcs de stationnement dédiés au co-voiturage et poursuit bien entendu le développement du réseau communautaire de pistes cyclables.

Un territoire reconnu et ouvert

- Il s'agit d'abord de bâtir une Communauté d'Agglomération européenne. Cela se traduira par exemple par la création d'un espace d'information et d'échanges transfrontalier qui permettra à la fois de diffuser des informations au profit des habitants de l'agglomération et d'engager des actions conjointes avec nos partenaires transfrontaliers.

- Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération soutient activement le pôle de compétitivité MIPI (Matériaux Innovants et Produits Intelligents).

Elle inscrit également son action à l'échelle d'un territoire de cohérence nord lorrain et favorisera le renforcement des coopérations avec les intercommunalités voisines dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

- Il convient dans le même temps de donner une image attractive du territoire en développant une identité d'agglomération. Parmi les actions déjà engagées : la création d'un site internet et d'un magazine périodique, mais aussi la mise en place d'une signalétique d'agglomération.

LE DEVENIR DU SITE MERLONI-SCHOLTÈS

La Communauté d'Agglomération « Portes de France - Thionville » s'implique aux côtés de la commune pour faire face à l'arrêt des activités décidé par Indesit Company sur le site de Manom. Dans le cadre de ses compétences dans les domaines du développement économique et de l'aménagement du territoire, elle entend bien contribuer au devenir d'un site stratégique qui intéresse toute l'agglomération thionvilloise.

Avec la fermeture de l'entreprise Scholtès-Merloni, c'est malheureusement toute une tradition industrielle et un savoir-faire local qui s'effacent. Cette fermeture laisse vacants 7 hectares et 25 000 m² de bâtiments à l'entrée de Manom. C'est un site de qualité auquel il faut garantir une nouvelle vie. Pour la Communauté d'Agglomération, il s'agit plus précisément de s'assurer du maintien d'une activité économique et de soutenir des projets créateurs d'emplois, tout en traitant qualitativement une entrée d'agglomération.

Le Conseil de Communauté s'est engagé dès début 2005 en lançant une étude sur les possibilités de

reconversion du site. Objectif : envisager toutes les hypothèses sur la base d'un diagnostic permettant de proposer des solutions précises en tenant compte de l'état des bâtiments et des potentialités qu'ils offrent. Le rendu de l'étude est attendu avant fin juin et le Conseil de Communauté en sera saisi.

Dans ce dossier, la Communauté d'Agglomération agit en conformité avec les délibérations du Conseil Municipal de Manom qui a décidé le 18 avril 2006 d'exercer son droit de préemption sur l'ensemble du site, de confier la mise en œuvre de cette décision à l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) et de solliciter la reconnaissance de l'intérêt commu-



nautaire de cette zone auprès de la Communauté d'Agglomération.

En plus de la dimension économique de ce projet, la volonté commune des acteurs publics est d'assurer un contrôle optimal de l'évolution des pollutions qui affectent le site. Il faut ici rappeler que les mesures de dépollution du sol sont et resteront à la charge de l'entreprise Indesit Company, et que le contrôle du plan de dépollution est assuré par l'Etat sous sa responsabilité.

ZOOM SUR LA ZONE DE CORMONTAIGNE

Créée en 1993, la Zone d'Activité Economique d'intérêt communautaire de Cormontaigne s'étend sur un peu plus de 20 hectares à la jonction de Yutz et Thionville.

Cette Zone bénéficie d'une position stratégique, à proximité immédiate d'une bretelle d'accès à l'A31, mais aussi des centres-villes et surtout de la gare SNCF de Thionville. Son attractivité sera donc considérablement renforcée par l'arrivée du TGV Est.

Autres atouts : un traitement paysager et urbanistique de qualité, la présence d'un Restaurant Inter Entreprises et l'ouverture programmée en 2007 d'une résidence pour étudiants.

Dès sa création, le développement de la Zone de Cormontaigne a été basé sur les activités tertiaires, la formation de haut niveau et la recherche de pointe. Le site, qui compte actuellement un peu plus de 5 hectares disponibles, se caractérise toujours par son fort potentiel de développe-

ment dans ces domaines. Le rayonnement national de l'Institut de soudure, qui joue par ailleurs un rôle majeur au sein du pôle de compétitivité MIPI, contribue tout particulièrement à la valorisation de cette Zone.

Déjà implantés à Cormontaigne :

- ▶ AFOREST CEFASIM : centre de formation préparant les élèves du niveau BEP au niveau BTS dans le domaine de la métallurgie.
- ▶ Institut de soudure : plus de 50 chercheurs et 1500 stagiaires par an en formation continue ; BAC Pro - Ingénieurs. Centre d'expertise et de formation, étude et développement des procédés de soudage, contrôle technique au laser industriel.
- ▶ IUT : environ 600 étudiants. Départements : biologie appliquée au génie de l'environne-



La Zone d'Activité Economique de Cormontaigne à la jonction de Yutz et Thionville

ment, maintenance industrielle et techniques de commercialisation ; licences professionnelles : métrologue de la qualité de l'air et technique des contrôles non destructifs.

- ▶ MECANICA : structure développée par la Chambre de Commerce et d'Industrie pour offrir aux industriels de la mécanique et de la métallurgie un lieu de rencontre et d'exposition pour mettre en valeur les innovations dans ces domaines.

SOUTIEN À LA CRÉATION D'ENTREPRISES

La Communauté d'Agglomération « Portes de France - Thionville » a souhaité être partenaire de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle à l'occasion de la « Journée de la création / reprise d'entreprise » qui s'est déroulée le 12 mai dernier au pôle des Métiers de Thionville. Il s'agissait de la 4^{ème} édition de cette manifestation qui a permis à de nombreux porteurs de projets de création ou de reprise d'entreprise de trouver la réponse à leurs questions et de multiples conseils sur tous les sujets les intéressant : finances, juridique...

Tout comme elle l'avait fait pour le Salon à l'Envers organisé le 23 mars dernier par l'association Entreprendre en Lorraine Nord, la Communauté d'Agglomération a décidé de soutenir cette opération en lui octroyant une subvention exceptionnelle de 4500 euros. Elle fait ainsi du développement économique sa priorité et soutient les initiatives visant à favoriser la création ou la reprise d'entreprises, synonymes de dynamique de ressources et d'emplois.



Le Président de la Communauté d'Agglomération lors de la « Journée de la création / reprise d'entreprise »

Erratum :

Une erreur s'est glissée dans notre précédent numéro. Les deux sociétés du groupe Kolbenschmidt Pierburg implantées sur la Zone Thionville Nord-Est sont en fait :

- Pierburg : 378 salariés ; pompes à eau, pompes à huile, pompes à vide, etc.
- Société Mosellane de Pistons (SMP) : 420 salariés ; pistons moteur véhicules de tourisme.

PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS : un scénario cohérent pour demain

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) est en cours d'élaboration. La Communauté d'Agglomération « Portes de France -Thionville » participe activement à cette réflexion prospective. Objectifs : élaborer une politique de déplacements urbains rationnelle et en cohérence avec les territoires voisins, mais aussi développer l'attractivité de notre territoire en le rendant plus accessible, tout en préservant la qualité de vie de ses habitants.

La Communauté d'Agglomération entend effectivement être force de proposition pour aboutir à des améliorations concrètes pour sa population. La démarche d'élaboration du PDU s'intègre parfaitement à sa stratégie, la question des transports et déplacements étant un enjeu majeur et un axe essentiel de son action. Elle occupe d'ailleurs une large place dans le Projet de Territoire et trouve sa traduction dans les investissements prévus au budget.

Plus précisément, voici quels sont nos objectifs et les points sur lesquels nous serons particulièrement vigilants :

► **Grandes infrastructures** : il s'agit d'abord du **Contournement Ouest de Thionville**, projet destiné à faciliter la circulation des personnes vers le Luxembourg et le site d'Esch-Belval. Cette opération, vitale pour le développement de notre agglomération, permettra le déclassement de l'actuelle autoroute A31 dans la traversée de Thionville et sa reconversion en Voie Rapide Urbaine (VRU). A côté de cela, la réalisation de la **Rocade Nord** contribuera aussi à désengorger le territoire.

► **Transports collectifs** : la **gare TGV de Thionville** va devenir le cœur d'un pôle d'échanges majeur entre les différents modes de transports collectifs (train/bus), mais aussi entre transports collectifs et voitures particulières. La Communauté d'Agglomération entend valoriser l'arrivée du TGV mais aussi promouvoir l'utilisation des transports en commun pour les déplacements quotidiens. Elle a déjà entrepris de réaliser une **liaison directe entre la gare et l'espace Cormontaigne** ; elle a en outre lancé une réflexion concernant la **création de haltes ferroviaires** à Yutz et à Fontoy.

► **Transports alternatifs** : la Communauté d'Agglomération continuera à encourager les modes de « déplacements doux », ce qui passe en priorité par la poursuite de la réalisation d'un véritable **réseau communautaire de pistes cyclables**.

► **Stationnement** : la Communauté d'Agglomération a décidé de créer des **parcs dédiés au covoiturage** aux endroits stratégiques ; en parallèle, elle soutiendra l'aménagement de **parcs relais** à l'extrémité des principaux axes de transport collectif pour faciliter les liaisons voiture/rail et voiture/bus.



Les acteurs du PDU

L'élaboration du PDU est une démarche rendue obligatoire pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants par la loi du 31 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Le PDU est élaboré sous l'égide du Syndicat Mixte des Transports Urbains (SMITU), Autorité Organisatrice des Transports Urbains. Cette démarche est menée dans le cadre d'un partenariat étroit entre les tous les acteurs concernés auquel participe notre Communauté aux côtés des services de l'Etat, de la Région et du Département.

TGV EST EUROPÉEN : il arrive dans 1 an !

Les premières études datent des années 1980... mais ça y est, le 15 juin 2007, le TGV entrera en gare de Thionville. C'est un rendez-vous historique à ne pas manquer et notre Communauté d'Agglomération s'y prépare activement.



Quelques chiffres

- 1h50 pour un trajet Thionville / Paris
- 5 dessertes quotidiennes prévues en gare de Thionville
- 25 minutes pour un trajet Thionville / Luxembourg
- 320 km par heure
- 2 800 000 passagers attendus chaque année en gare de Thionville

Plus d'infos sur www.lgv-est.com

Les actions correspondantes figurent dans notre Projet de Territoire et s'inscrivent dans une démarche beaucoup plus large. La Ville de Thionville a en effet lancé autour de la gare les travaux d'aménagement d'un pôle multimodal vers lequel convergeront tous les modes de transport.

L'arrivée du TGV est susceptible de faire évoluer les stratégies de développement de certaines entreprises pour lesquelles notre territoire pourrait devenir un espace très privilégié. C'est donc une formidable opportunité de développement qui s'offre à nous. Un territoire plus accessible mais aussi mieux connu, un accès facilité aux autres régions françaises et aux grandes capitales européennes : voici de vrais atouts pour conforter notre image et préparer l'avenir.

A côté de cela, il ne faut pas oublier que le TGV va offrir de nouvelles possibilités à tous les habitants

du territoire, actifs ou non, étudiants ou retraités, en voyage d'affaires ou en vacances... Ils bénéficieront du confort et de la rapidité de rames TGV nouvelle génération : plus rapides, plus confortables, plus modernes et offrant plus de services.

La Communauté d'Agglomération a donc prévu d'organiser des actions d'animation pour valoriser l'arrivée du TGV et mieux informer ses habitants.

En outre, dans la continuité du projet urbain de la Rive Droite de la Moselle mis en œuvre par la Ville de Thionville, un meilleur accès à la Zone de Cormontaigne depuis la gare sera recherché, en particulier pour les piétons et les cyclistes. Cette infrastructure améliorera l'accessibilité de la Zone et permettra à terme une continuité d'itinéraire jusqu'au site du Centre de Transit Routier.

BUDGET 2006 : LES MOYENS D'AGIR Ou le passage à une nouvelle phase de développement

Le Budget 2006 de la Communauté d'Agglomération « Portes de France - Thionville » a été adopté par le Conseil de Communauté le 23 mars dernier. Reflet de notre stratégie et de notre ambition, il nous donne les moyens de passer à une phase plus opérationnelle, sur la base du contenu du Projet de Territoire et du Contrat d'Agglomération.

Les recettes

La **Taxe Professionnelle Unique** (TPU), dont le taux moyen reste inchangé (14,94 %), représente 54,7 % des recettes de fonctionnement de la Communauté d'Agglomération ; c'est donc sa principale source de revenus. Des **compensations fiscales** et une **dotation d'intercommunalité** sont en outre attribuées par l'Etat.

A côté de cela, les **subventions** versées dans le cadre de la réalisation de travaux par l'Etat, la Région, le Département ou d'autres partenaires selon les dossiers, représentent 50,6 % des recettes d'investissement. Le reste provient de l'**autofinancement** de la Communauté d'Agglomération, du remboursement de la TVA par l'Etat et, pour le solde, d'emprunts.

Les dépenses

Près de 75 % des dépenses de fonctionnement de la Communauté d'Agglomération correspondent aux sommes qui retournent aux communes par le biais du versement de l'attribution de compensation ; c'est ce qui leur permet de remplir les missions qui restent de leur compétence par opposition à celles qui ont été transférées à la Communauté d'Agglomération.

Au niveau des investissements, le Budget 2006 confirme **la priorité accordée au développement économique**. De gros efforts vont être déployés cette année pour dynamiser les cinq Zones d'Activité Economique qui relèvent désormais de la Communauté d'Agglomération, aussi bien par le biais de travaux d'aménagement, de signalétique et d'embellissement, que par le lancement d'actions de prospection pour attirer de nouvelles entreprises.

Avec près de 25 % des crédits d'investissement, le 2ème poste de dépenses concerne **les travaux de voirie et les transports**, avec pour objectif de permettre une meilleure accessibilité à notre Territoire mais aussi de meilleures conditions de circulation à l'intérieur de ce territoire.

Plus précisément sont ainsi programmés :

- ▶ la réalisation de la 2ème phase du **réseau de pistes cyclables**,
- ▶ la réalisation d'un 1er parc de stationnement de 55 places dédié au **covoiturage**,
- ▶ l'aménagement de l'entrée Nord de l'agglomération avec la **réalisation d'un giratoire** au niveau du château de Lagrange à Manom.

Budget général : les points clés

- ▶ Au total, près de 52 millions d'euros pour conforter le développement de notre territoire et offrir de nouveaux services à ses habitants.
- ▶ Le reflet de la montée en puissance de notre Communauté d'Agglomération après l'extension de son périmètre et l'acquisition de nouvelles compétences comme l'aménagement des Zones d'Activité Economique.
- ▶ Le passage à une phase opérationnelle de mise en œuvre des projets avec un montant d'investissements en nette augmentation (+ 20 % par rapport à 2005).
- ▶ Une Communauté d'Agglomération qui assume sa mission première : investir au profit de projets structurants, avec une priorité donnée au développement économique et aux infrastructures de transport.

Investissements : répartition pour 100 € dépensés



- 59,4 € Développement économique
- 23,8 € Voirie et transports
- 7,2 € Cultes et patrimoine
- 5,3 € Habitat et gens du voyage
- 2,6 € Administration générale et divers
- 1,7 € Sport et tourisme

Le reste des investissements relève des autres compétences de la Communauté d'Agglomération ; il est notamment prévu :

- ▶ de réaliser des travaux de sécurité et de conservation du **patrimoine culturel** (églises, temples et synagogue),
- ▶ d'acquies les terrains, puis de lancer les premiers travaux de réalisation des **aires d'accueil des gens du voyage**,
- ▶ de poursuivre les études en cours et de lancer les premières acquisitions foncières pour l'aménagement du **complexe de loisirs nautiques** à Basse-Ham et du futur **grand équipement sportif**.

Budget annexe de l'assainissement

- ▶ Il s'équilibre en recettes et en dépenses à 18,9 millions d'euros.
- ▶ Après la mise en service de la nouvelle station de traitement des eaux, les investissements se poursuivent en 2006 avec notamment plus de 2 millions d'euros pour le lancement d'opérations nouvelles sur le réseau, d'un bout à l'autre du territoire.
- ▶ La principale recette correspond au produit de la redevance d'assainissement dont le taux unifié s'établit cette année à 1,1475 €/ m³. Ce taux est calculé pour couvrir les investissements prévus une fois déduit le montant des autres recettes attendues (notamment les subventions de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général).

UNE NOUVELLE STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

2006 est une année importante en matière d'assainissement : c'est en effet celle de la mise en service définitive de la nouvelle station d'épuration communautaire. Située route de Manom à Thionville, cette station a fait l'objet d'importants travaux d'extension et de modernisation qui entrent dans le cadre d'un vaste programme de rénovation des infrastructures d'assainissement.

Construite en 1964, l'ancienne station était devenue obsolète et sous-dimensionnée. D'importants travaux ont donc été lancés fin 2001 par l'ancien Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région Thionilloise pour répondre aux besoins d'un territoire en plein développement. Ces travaux ont ensuite été repris par la Communauté d'Agglomération au moment où la compétence assainissement lui a été transférée. En dépit de la complexité du chantier - il s'agissait de réaliser les travaux sans interrompre le service ! - la nouvelle station a été mise en service dès 2004. Après toute une série de tests et de réglages en 2005, elle est maintenant totalement opérationnelle.

Les travaux engagés représentent au total **un investissement de 14 millions d'euros HT** dont près de 50% ont été pris en charge par la Communauté d'Agglomération, le reste étant financé grâce aux subventions de l'Etat (1 M€), du Conseil Général de la Moselle (1,2 M€) et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (4,9 M€).

Eliminer la pollution avant de rejeter l'eau dans la Moselle

Une station d'épuration est une unité de dépollution, c'est-à-dire de traitement des eaux usées (celles qui viennent des cuisines ou des salles de bains notamment) avant leur rejet dans le milieu naturel, la Moselle dans notre cas. La première étape consiste donc à acheminer les eaux usées jusqu'à la station, ce qui peut prendre plusieurs heures en fonction du point de départ. Une fois arrivées, les eaux empruntent une succession de dispositifs qui permettent d'en extraire toute forme de pollution (graisses, sables, huiles, bactéries, etc.). Mais plus on nettoie l'eau, plus on produit de « boues » qui correspondent à toute la pollution retirée. Il faut donc aussi traiter et éliminer ces boues, soit tout de même plus de 1000 tonnes par an.



La station communautaire a été dimensionnée pour un bassin de 100 000 habitants ; elle traite actuellement les eaux usées des communes de Thionville, Yutz, Terville, Manom, Basse-Ham et Kuntzig, soit environ 70 000 personnes, ce qui correspond à quelque **15 000 m³ d'eau « nettoyés » chaque jour** par temps sec et jusqu'à 30 000 m³ par temps de pluie. Cette station a bien entendu été conçue en fonction des normes très strictes actuellement en vigueur, tant sur le plan de la **sécurité** que du **respect de l'environnement**. Mais on est allé encore plus loin pour limiter les nuisances : l'architecture et les matériaux utilisés permettent ainsi de **limiter les nuisances sonores** ; des procédés innovants ont également été recherchés pour **réduire les nuisances olfactives** par le biais d'une unité de désodorisation, ou encore pour **réduire le volume des boues** produites, et donc le coût de leur élimination, grâce à un dispositif de séchage.

Un véritable « site environnemental de traitement des eaux usées »

L'ensemble a également été conçu de façon à s'intégrer au mieux dans son environnement sur le plan visuel, avec des aménagements paysagers particulièrement soignés.

Le site pourra accueillir des visiteurs, une **table d'orientation** en accès libre ayant été installée en bordure du chemin de la Moselle et un **parcours pédagogique** permettant de suivre tout le cheminement de l'eau depuis son arrivée à la station jusqu'à son rejet dans la Moselle. Ces visites rencontrent d'ailleurs déjà un grand succès auprès des scolaires, le jeune public se montrant particulièrement sensible à la problématique de l'utilisation et de la protection de l'eau.

CONTOURNEMENT OUEST DE THIONVILLE

Communiqué

La réalisation du contournement Ouest de l'agglomération thionilloise est désormais enclenchée et reconnue comme prioritaire. Cette infrastructure que j'ai réclamée depuis l'Assemblée Générale des Maires de 1993 va donc enfin se concrétiser.

Toutefois, le tracé définitif de cette infrastructure n'est pas encore arrêté. Plusieurs options ont été étudiées par les services de l'Etat, maître d'ouvrage de l'opération, dont la plupart ne répondent pas aux objectifs initiaux.

Faut-il rappeler que la saturation de la traversée de Thionville constitue aujourd'hui un handicap au développement de notre agglomération et porte atteinte à la qualité de vie de nos habitants ? Tout le monde convient que le viaduc de Beaugard n'est pas élargissable et qu'il n'est pas possible d'accepter l'accroissement constant des flux de véhicules sur une portion autoroutière qui coupe Terville et Thionville, et qui plus est passe entre deux hôpitaux.

Par ailleurs, j'estime qu'il est impératif de privilégier l'essor économique de notre agglomération en désenclavant la zone portuaire de Thionville-Illange. Cette formule présente en effet l'avantage de relancer l'activité économique et l'emploi sur un vaste secteur, aujourd'hui sans vocation spécifique, alors qu'il offre de grandes potentialités. La réalisation de ce barreau A30 - A31 est indispensable et permettra le déclassement de l'actuelle A31 dans la traversée de l'agglomération, ce qui solutionnera les problèmes d'engorgement constatés tout en facilitant les relations entre la vallée de la Fensch et la Ville de Thionville, en particulier la gare TGV.

Or certains élus désireux de privilégier un itinéraire de grand transit à l'Ouest de la Vallée de la Moselle voudraient nous imposer un itinéraire partant de Fontoy, traversant les communes de Havange, Angevillers et Rochonvillers, pour rejoindre l'A31 en entaillant les côtes de Moselle sur les bords

d'Oeufrange, commune de Thionville, d'Enrange et de Kanfen.

Nous nous étions battus dès 1997 pour que le Canton de Cattenom ne soit pas coupé en deux, et ce sont les mêmes raisons qui m'amènent aujourd'hui à combattre ce tracé qui ne présente pas d'intérêt au regard des objectifs poursuivis et qui entraînerait en réalité des complications insurmontables car il porterait atteinte à l'intégrité des villages, grèverait leurs efforts de développement ou tout simplement nuirait au cadre de vie des habitants, tout en accroissant encore les risques d'engorgement.

Pour autant, il s'agit pour nous de prendre en compte les flux frontaliers si bénéfiques que nous connaissons dans notre secteur en prévoyant tout à la fois une mise à deux fois trois voies de l'A31 depuis Thionville vers le Luxembourg et un barreau A30/Audun-le-Tiche pour désenclaver tout le secteur stratégique et prometteur d'Esch-Belval.

J'avais également déjà demandé aux services de l'Etat d'étudier la réalisation d'un nouvel itinéraire ferroviaire en site propre, de type tram-train, dans une emprise proche de l'actuelle autoroute, afin de diversifier l'offre de transport collectif car les améliorations des dessertes par le TER ne suffiront pas à résoudre efficacement la question des déplacements frontaliers. Cette hypothèse est d'ores et déjà intégrée dans notre projet de territoire communautaire qui vient d'être approuvé.

Forts de ces arguments, nous nous battons pour que la raison l'emporte.

Dr Jean-Marie DEMANGE
Président de la Communauté
d'Agglomération
« Portes de France-Thionville »

FONTOY

Superficie : 1688 ha
Population : 3194 habitants
Maire : Henri Boguet

Nichée au cœur de deux collines, avec un passé minier très important, Fontoy se tourne résolument vers l'avenir en ayant intégré la Communauté d'Agglomération « Portes de France - Thionville ».

Dans un cadre agréable, aux sources de la Fensch, avec une forêt couvrant près d'un tiers de son territoire, un sentier botanique, un verger conservatoire, Fontoy se veut ville verte sensible aux problèmes liés à l'environnement.

Pour rendre encore plus plaisante la vie à Fontoy, de nombreuses associations culturelles et sportives animent la commune tout au long de l'année.



MANIFESTATIONS : LES DATES À RETENIR

- 8 juin, 1^{er} septembre et 21 décembre 2006 : Collecte de sang
- 18 juin 2006 : Marche populaire d'été du hand ball
- 13 juillet 2006 : Feu d'artifice au stade rue de Verdun
- 27 août 2006 : Commémoration Fusillés du Conroy



- 2 et 3 septembre 2006 : Fête médiévale organisée par l'Association Ad Fontes
- 21 octobre 2006 : Fête patronale inauguration
- 1^{er}, 2 et 3 décembre 2006 : Téléthon en partenariat commune/associations



MARCHE POPULAIRE DU HAND BALL

Cette manifestation populaire rassemble chaque année environ 1500 personnes sur les deux marches d'été et d'hiver. Une des particularités de ces marches est la diversité des parcours grâce à l'étendue de la forêt communale, la situation géographique et la variété des paysages.



FÊTE MÉDIÉVALE

En faisant des recherches sur l'histoire de la Seigneurie de Fontoy, l'association Ad Fontes illustrera par une fête médiévale deux faits historiques du XIV^{ème} siècle : le mariage de Simon de Bassompierre et de Dame Jeanne de Fontoy (1320) et le départ du dernier Seigneur de Fontoy à la bataille de Crécy (1346).

Avec un programme festif complet comprenant l'installation d'un camp médiéval, les cortèges, le repas médiéval, diverses échoppes retraçant l'époque, des combats, duels et tournois, la fête médiévale attire plus de 2000 personnes, moment fort pour ce premier week-end de septembre.

TÉLÉTHON

Chaque année, la commune et 13 associations sportives et culturelles de Fontoy reprennent le défi « Mille boules pour un sapin ». Défi régulièrement gagné !



ILLANGE

Superficie : 565 ha
Population : 2153 habitants
Maire : Daniel Perlati



Carte de visite

Une des portes d'entrée de la Communauté d'Agglomération « Portes de France - Thionville », ILLANGE est un village encadré par la future méga-zone, la Moselle et le massif boisé du « Fort d'Illange ». 2153 habitants, 565 hectares, plus de 30 associations et activités, une salle polyvalente, un centre culturel, une école de musique, un centre de première intervention de sapeurs pompiers, une bibliothèque, des commerces, voilà pour une carte de visite rapide...

Plus de 40 entreprises pour environ 700 salariés réparties sur la zone d'activités du beau vallon et sur le port d'Illange montrent la capacité économique de la commune.

Le dynamisme économique, associatif, sportif et culturel... activement soutenu par la municipalité permet aux Illangeois de se sentir bien dans leur village et au sein de la Communauté d'Agglomération.

Le fort d'Illange



Patrimoine, promenade, découverte botanique... 3 parcours d'un total de 6 km sont accessibles sur le site boisé du « fort d'Illange ».

Achevés en 2005, les travaux d'aménagement, de mise en sécurité, de balisage, se sont étalés sur 3 ans. Depuis son inauguration, nombreux sont les promeneurs, marcheurs, coureurs, scolaires qui empruntent régulièrement cet espace facile d'accès qui offre une découverte étonnante et inattendue du secteur (Uckange, Florange, Thionville, vallée de la Moselle), d'espèces végétales rares, de vestiges des guerres.